L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 28 AVRIL 1876. | 49me Année.

DUFOUR & LINET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 28 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par M. W. Newman, au No. 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Articles en granit et faience.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Vendredi, 28 Avril.

ACADÉMIE—Led Astray.
VARIÉTÉS—Monte Cristo.

La loi du nombre.

Dans sa plaidoirie sur la question de la taxe pour le chemin de fer du Pacifique, l'honorable James B. Eustis, avocat des propriétaires fonciers, a en occasion de rétablir les vrais principes qui doivent régir la matière et de signaler la saine réaction qui s'est produite, depuis quelques années, dans la jurisprudence des Cours et notamment dans celle de la Cour Suprême des Etats-Unis.

Son argumentation a provoqué une profusion de tirades démagogiques, dans lesquels l'organe radical ne s'est pas fait faute d'exalter la loi toute puissante du nombre et de prêcher la haine contre ceux qui possèdent.

La doctrine du pouvoir absolu de la majorité n'est pas nouvelle aux Etats-Unis, elle date des premiers temps de la république et nous nous souvenons d'avoir lu d'assez amusantes discussions sur ce thème entre les personnages que Fenimore Cooper a mis en scène dans l'un de ses romans, les *Pionniers* croyons-nous.

Nous ne nous proposons pas de traiter la question *in extenso* dans cet article, et nous nous contenterons de répondre à ceux qui cherchent à égarer les ouvriers que "flatter la multitude ce n'est pas éclairer."

La situation faite à la Nouvelle-Orléans par le régime radical n'a épargné que ceux qui se sont gorgés aux dépens des trésors publics. Les salaires des employés et des travailleurs ont baissé comme les loyers et la ruine des propriétaires, causée par des exactions sans nom sous prétexte de taxes, a réagi d'une façon désastreuse sur les nombreuses industries du batiment.

Quand on demande aux ouvriers et aux journaliers de voter une nouvelle taxe qui la propriété foncière, au moment où celle-ci se voit sur le point de jouir d'un léger soulagement, on leur suggère une mesure préjudiciable à leurs intérêts et en même temps contraire à l'équité et à la justice.

Les avantages qu'on fait luire à leurs yeux, comme devant dériver de la construction du chemin de fer du Pacifique, sont non seulement exagérés d'une façon patente, mais encore assez lointains et problématiques, pour que les électeurs n'aient pas intérêt à compromettre l'amélioration immédiate qui devra produire dans la situation générale l'allègement du fardeau des taxes, car cet allègement profitera à toutes les classes de la population et aura une influence directe sur la reprise des affaires pour un grand nombre d'industries en souffrance.

Mais s'il importe de ne pas sacrifier un intérêt immédiat à un intérêt contingent il importe davantage de ne pas sacrifier un des principes fondamentaux du droit social à un avantage matériel quel qu'il soit, parceque l'abandon du principe aurait promptement des conséquences déplorables.

Il nous semble qu'on a discuté à côté de la question quand on a soutenu qu'une taxe du zèbre de celle qui était proposée ne devait être votée que par ceux qui doivent la payer et non par tous les électeurs. Nous allons beaucoup plus loin et nous prétendons que cette soi-disant taxe ne peut, en aucune façon, être légitimée ou sanctionnée par un vote quelconque, fût-ce par l'unanimité moins un des contribuables.

Nous avons démontré, en effet, que, sous prétexte de taxe il ne s'agissait de rien moins que d'imposer aux contribuables une souscription forcée aux actions d'un chemin de fer. Une pareille souscription aux actions d'une corporation particulière n'a rien des caractères qui constituent la taxe. La taxe est une contribution levée sur les habitants, les propriétés ou les revenus d'une ville ou d'un Etat, ou d'un district, dans le but de défrayer les dépenses du gouvernement et de pourvoir aux besoins communs de la société. Le produit des taxes doit être administré par des fonctionnaires ou employés représentant l'Etat, ou le district ou la ville dans l'intérêt général.

Il ne s'agit de rien de tout cela dans le cas actuel. Les fonds qu'on veut obtenir des contribuables seront versés en échange d'un titre d'action à une corporation, dont les administrateurs seront nommés par les actionnaires, volontaires ou non. La ville de la Nouvelle-Orléans n'aura elle-même aucun contrôle sur l'emploi des fonds, ni sur la corporation.

Qu'a donc à voir le corps politique électoral de la Nouvelle-Orléans dans une pareille affaire? A quel titre, en vertu de quel principe de droit est-il appelé à voter sur l'organisation d'une corporation particulière?

Ne voit-on pas les conséquences dangereuses de l'admission d'une pareille doctrine dans un Etat comme le nôtre? Mais, si un vote de majorité peut, cette année, obliger un contribuable à souscrire un montant fixé par une loi, aux actions du chemin de fer du Pacifique, ne peut-on l'obliger, l'année prochaine, à souscrire de la même façon pour un canal reliant le Mississippi à la mer et pour cent autres entreprises, les unes utiles, les autres mauvaises, sous le prétexte plus ou moins justifié qu'elles rapporteront de grands avantages à la Nouvelle Orléans et à ses habitants?

C'est la négation pure et simple du droit d'un particulier à disposer de ses capitaux ou de sa propriété. C'est la porte ouverte à la spoliation et à la confiscation.

Il y a certainement dans les pouvoirs politiques de la majorité des inconvénients puisque la majorité peut abuser de son nombre pour opprimer la minorité comme cela ne s'est vu que trop souvent. Mais admettre que les pouvoirs de la majorité sont sans limites, qu'il n'existe pas de droits inaliénables que puisse invoquer la minorité, c'est nier l'essence même de la société, méconnaître tous les principes établis dans la déclaration d'indépendance et, comme l'a si bien dit M. Eustis, déchirer le pacte social.

La loi du nombre est établie d'après un principe démocratique qui a ses bons et ses mauvais côtés, mais elle n'est pas absolue et elle ne peut s'exercer que dans sa sphère légitime d'action. Elle peut, dans cette sphère, être sage et intelligente ou bien absurde et tyrannique, car c'est une loi humaine et faillible et il lui reste alors la ressource de se corriger elle-même. Mais il est des limites qu'il lui est interdit de franchir, des droits et des libertés auxquels elle ne peut toucher, parce qu'elle n'a pas autorité pour les détruire ou les violer.

Or, le droit de propriété est reconnu dans la Constitution, il est la base même de la société et ce serait détruire ce droit que de donner à une majorité des électeurs le droit de contraindre ceux qui possèdent à souscrire des actions pour la construction d'un chemin de fer, d'un canal ou pour l'établissement d'une banque, d'une compagnie d'assurances, d'un théâtre, d'une usine ou pour toute autre entreprise administrée par une corporation privée, au bénéfice de ses actionnaires, quelque avantageuse, d'ailleurs, que puisse être cette entreprise pour tout le monde en général.

—La vente de la galerie de M. Schneider s'est terminée. La seconde vacation a fourni un total de 370,540 francs. Dix-neuf tableaux ont produit 240,000 fr.; cinquante dessins, 30,540 francs.

L'ensemble de la vente atteint le chiffre de 1,906,240 francs.

CONCERT SACRÉ A LA CATHÉDRALE.—Les fidèles qui ont suivi le carême prêché par le Rév. Père Mothon désirant l'indemniser des frais de déplacement qu'il a dû s'imposer pour venir à la Nlle-Orléans, ont organisé à son intention un grand concert sacré qui aura lieu à la cathédrale St-Louis lundi, 8 mai, à sept heures et demie du soir. Le prix d'entrée est de 50 cts. Nous appelons l'attention sur l'annonce insérée plus loin. Le programme du concert sera publié incessamment.

LA FOIRE A LA SALLE GRUNEWALD.—Nous avons omis hier le nom de mademoiselle Marie Breaux, l'une des gracieuses vendeuses qui assistent Mme Schmidt la présidente.

La foire a été plus animée hier que le premier jour et nous espérons que le nombre des visiteurs ira encore en augmentant. On ne saurait passer une heure plus agréablement qu'en la compagnie des dames et des demoiselles qui font avec tant d'amabilité les honneurs de la salle Grunewald aux visiteurs. Le restaurant, les tables de punch, de glaces, de café, etc., méritent d'attirer une nombreuse clientèle, car toutes les consommations y sont excellentes. Une des aimables dames de cette foire, Mme Bishop, a eu l'extrême bonté de nous envoyer quelques specimens des succulentes choses préparées dans ce restaurant, et nous déclarons hardiment que les plus difficiles gourmets en seraient satisfaits. Le vin que nous avons bu mérite le même éloge. Nous prions Mme Bishop de vouloir bien agréer nos plus vifs remerciements.

REPRÉSENTATION DRAMATIQUE AU BÉNÉFICE DES PETITES SŒURS DES PAUVRES. — L'Association dramatique orléanaise doit donner le dimanche 7 mai, à l'Opéra, une grande représentation au bénéfice des Petites Sœurs des Pauvres.

La pièce choisie a un titre de circonstance: *Les Pauvres de Paris*. C'est un grand drame en 7 actes. M. P. Canonge Jne doit remplir le double rôle de Pierre et André Bernier, M. Cressy celui de Planterose, M. Albert Paul celui de Villebrun, MM. A. Lazare, J. A. Hesse, Em. de Stephens, F. Larne, P. Durel sont chargés des autres rôles. Les rôles féminins sont confiés à mesdames Cadic, Repetto Rossi, Desda, Mona et Broux.

Le prix des billets est de 75 cents.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La représentation du drame *Monte Cristo* a lieu ce soir, au bénéfice de Mr. W. F. Burrought, un des acteurs les plus consciencieux et les mieux méritants de la troupe régulière des Variétés. Bien que les rôles qu'il a consenti à jouer dès le début de son engagement cette saison, n'appartinsent pas à son genre, disons sans hésiter, qu'il les a tous remplis d'une façon qui exigeait un talent plus qu'ordinaire.

On se souvient qu'aux quelques représentations données ici, il y a un mois à peine, par Miss Mary Anderson, c'est Mr. Burrought qui s'était chargé des rôles principaux, et on se souvient surtout du succès qui a couronné ses efforts, succès que nous avons considéré, comme la récompense méritée de la complaisance dont il avait fait preuve.

Le drame *Monte Cristo*, nous l'avons déjà dit, a été monté par la direction avec grands soins. Les décors sont nouveaux et les costumes riches. Puisse la recette de ce soir être fructueuse, c'est là le souhait que nous faisons au bénéficiaire. Nous engageons ceux qui désirent de bonnes places à se les procurer le plus tôt possible.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — La troupe qu'a choisie Mr. Bidwell pour bien terminer la saison, se montre par ses succès digne du compliment flateur dont elle a été objet de la part du directeur.

Le spectacle d'hier se compo-ait de la charmante comédie *Married Life*, critique amusante sur la vie conjugale due à la plume de M. Buckstone.

Les personnages de M. Buckstone sont très drôles et fort ingénieusement imaginés et occupés. Les scènes s'enchaînent avec intelligence; et comme pour démontrer la vérité du proverbe "Après la tempête vient le calme" l'auteur établit qu'il en est des époux comme des éléments: c'est à-dire qu'après les mots violents, la colère et même les voies de fait, vient la réconciliation. Le couple sexagénaire "Dore" est un type amusant d'originalité copié d'après nature. C'est la preuve vivante que l'amour est un sentiment qui ne vieillit pas et qui conserve toute sa poésie si toutefois il consume deux cœurs faits pour s'aimer. Mlles Bessie Clifton et M. Harry Gray dans les rôles de la Colombe et du Colombo ont été étourdissants de verve et ont provoqué une hilarité générale.

Ce soir, on nous promet *Led Astray*, traduction du drame français "La Tentation."

SOUTHERN SKATING CLUB. — Ce club donne ce soir, dans la salle de l'Harmonie, sa quatrième séance. On dansera à la fin de la soirée. Nos remerciements aux membres du club pour l'invitation qui nous a été adressée.

LE GRAND TIRAGE DE SAMEDI. — Nous avons reçu des billets pour assister au grand tirage de la Loterie de la Louisiane qui doit avoir lieu samedi, 29 avril, à partir de 9 heures du matin. Il y aura un grand concert promenade.

EXCURSION DE DIMANCHE.—On vendra des billets tous les dimanches matin, aux dépôts du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Mobile, au pied de la rue du Canal et au pied des Champs-Elysées (bureau du chemin de fer Pontchartrain) pour aller de la Nouvelle-Orléans à Ocean Springs et s'en revenir le même jour, au prix de UN DOLLAR, aller et retour. Ces billets seront bons pour toutes les stations intermédiaires. Il ne sera néanmoins pas pris de bagage. Pour l'agrément des touristes qui veulent éviter la foule aux dépôts il sera vendu tous les samedis des billets, bons pour le dimanche, au bureau de la "Ligne de Mobile," coin Camp et Commune. Le train part du pied de la rue du Canal le matin à sept heures moins le quart et est de retour en ville le soir à 9 heures et demie.

Maintenant	ou	jamais
Maintenant	ou	jamais
Maintenant	ou	jamais

Tirage samedi prochain
GRAND TIRAGE D'OR
GRAND TIRAGE D'OR
Gros lot $100,000 on or,

Billets	se vendent	$50
Billets	se vendent	$50
Billets	se vendent	$50

PIÈCES D'OR CONTREFAITES.—Le secrétaire d'Etat vient de recevoir de Paris la communication suivante de M. Torbert, consul-général des Etats-Unis, sur l'existence d'une monnaie d'or américaine contrefaite.

J'ai l'honneur d'appeler l'attention du département sur les faits suivants:

La maison Gnelare et Bernard Haas, 34, rue du Château-d'Eau, à Paris, qui fait des affaires au San Salvador (Amérique centrale) a reçu par le dernier steamer, de son correspondant dans ce pays, un envoi d'or s'élevant à la somme de $6,600 en pièces de cinq dollars des Etats-Unis. Peu de temps après l'arrivée de cette somme, on a reconnu que les pièces étaient fausses; elles sont principalement composées de platine, d'une bonne couleur et du poids régulier. La maison de Paris a immédiatement télégraphié à son agent au San Salvador que l'or était contrefait. Ce télégramme est parvenu à l'agent à Panama, et celui-ci a répondu qu'il avait découvert la fraude. On suppose que le voyage de l'agent à Panama avait pour but de suivre les traces de la personne qui lui avait remis l'or. On attend de nouveaux détails par la malle.

Je vous envoie trois pièces contrefaites.

Les fausses pièces de cinq dollars ont été remises au département du Trésor, qui déclare l'imitation assez habile pour tromper même l'œil exercé d'un banquier.

—L'élection de M. le M. le prince de Lucinge a été invalidée. Le principal grief est que M. de Lucinge ayant servi dans un régiment étranger et n'ayant pas fait les déclarations exigées pour recouvrer sa nationalité, n'est, par conséquent, pas éligible.

L'EXPOSITION DE PHILADELPHIE.

Nous lisons dans le *Messager franco-américain*:

Une correspondance de Philadelphie adressée au *Times* donne d'intéressants détails sur la part que l'Etat de New-York prendra à l'Exposition universelle. Le nombre total des exposants américains est estimé à dix mille, sur lesquels il y a quinze cents New-Yorkais.

D'après le correspondant du *Times*, la fabrication de la soie à coudre, des rubans de soie et des gants de chevrau aurait fait de si grands progrès à New-York qu'elle n'aurait plus rien à redouter de la concurrence française. Cependant ces fabricants, pour une cause quelconque, ont refusé d'exposer à Philadelphie, sauf quatre fabricants de gants de New-York et un du comté de Fulton, et les produits de ceux-ci sont marqués de manière à faire croire à l'acheteur qu'ils sont fabriqués à Paris. Il est hors de doute d'ailleurs que sans l'existence des droits de douane les fabricants américains ne pourraient même pas songer à faire concurrence aux produits similaires de l'industrie parisienne.

La ville de New York a toujours été un des centres de la fabrication des objets d'ameublement; elle comptera de ce chef quarante-quatre exposants. C'est surtout l'ameublement de luxe que les produits envoyés par eux seront remarquables. Pour les meubles à bon marché, il est fort possible que le public donne la préférence aux envois des villes de l'Ouest. Un fait à noter, aucun des fabricants new-yorkais n'a refusé d'exposer.

L'Etat de New-York comptera vingt exposants dans la carrosserie, dont quinze de la ville même de New-York.

Une des industries dans lesquelles la fabrication new-yorkaise s'est acquis le plus de réputation, c'est la fabrication des pianos. Les facteurs new-yorkais qui exposeront seront au nombre de vingt-deux; il suffit de citer parmi eux les noms de Steinway et fils, Chickering et fils, Weber, etc. Une de ces maisons expose un piano de cristal d'une admirable sonorité. Les facteurs d'orgues seront au nombre de dix.

La coutellerie comptera cinq exposants. Il y aura plus de cent exposants de machines, rien que pour la ville de New York; Buffalo en a 2, Syracuse 3, Auburn 2, etc., etc. Il n'y aura que deux horlogers et cinq bijoutiers de New York à Philadelphie. Il y aura 6 fabricants de vins du pays, 10 fabricants de machines à coudre, 4 fabricants de billards, etc., etc.

On a reçu par le steamer *Columbus*, qui vient d'arriver de Cuba, trois cents caisses de plantes tropicales provenant du Jardin d'Acclimatation de la Havane et destinées à la galerie d'Horticulture. Parmi ces plantes figurent des cocotiers, des dattiers, des arbres à pain, de curieuses orchidées. L'envoi est fait par M. Jules Lachaume, directeur du Jardin de la Havane, qui est arrivé lui-même par le *Columbus* pour surveiller l'installation de ses précieuses plantes.

Un journal parisien nous apprend qu'on verra figurer les envois de la ville de Paris à Philadelphie; les travaux de couture des écoles de fille de la capitale.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Vente d'un immeuble de grande valeur.

MM. Placide J. Spear et C. E. Girardey, encanteurs, ont vendu hier aux enchères, à la Bourse des Marchands, en vertu d'un décret rendu par la juge de la Cour de District des Etats-Unis, pour le compte de la faillite de la banque d'Amérique, le bel édifice occupé récemment par les bureaux de cette institution de crédit, et situé au coin de la rue du Canal et du Passage de la Bourse, ainsi que les magnifiques magasins à cinq étages et en façade en fer, faisant suite à la banque, dans le Passage de la Bourse, et où MM. Cavaroc & Son ont eu longtemps leurs magasins et leurs bureaux.

Le tout a été adjugé à l'ex-gouverneur Warmoth pour soixante-cinq mille piastres.

Boxeurs volés.

Hier matin, les deux boxeurs, Arthur Chambers et Billy Edwards, qui donnent des séances de pugilat au théâtre St-Charles, depuis deux soirs, ont été dépouillés par un adroit coquin, qui s'est introduit dans la chambre qu'ils habitent en commun, rue Baronne No. 46, sans crainte des poings formidables de ses victimes.

Le voleur a emporté les vêtements neufs des deux pugilistes, la montre en or de Chambers, plus cent dix piastres en billets de banque et une pièce d'or de vingt piastres.

Les boxeurs sont furieux, ainsi qu'on le comprend facilement, et si jamais ils rencontrent le filou dans quelque petit coin, celui-ci passera un vilain quart d'heure.

Cour Criminelle Supérieure.

Dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre Newhouse, accusé de meurtre, motion a encore été faite de révoquer le décret d'accusation du Grand Jury, parce que ce corps n'a pas été composé selon les formalités requises par la loi.

C'est toujours la même histoire.

Le juge Steele a déjà décidé, dans le cas de James S. Prestidge, que la requête n'était pas fondée. Il faut espérer qu'il maintiendra son arrêt, car toutes ces lenteurs inutiles font perdre de l'argent à l'Etat.

Le reporter detective.

L'affaire Smith et Cunningham traîne toujours en longueur devant le commissaire des Etats-Unis Southworth.

Hier plusieurs autres témoins ont été entendus, et si l'on doit s'en rapporter à leurs déclarations, la véracité de Cunningham est chose fort douteuse.

Il est vrai que la plupart de ces témoins sont des agents de police et des detectives, par conséquent, les confrères de H. L. Smith, le reporter du *Times*.

L'instruction sera probablement terminée aujourd'hui.

TEMPERATURE.—27 avril 1876.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Farenheit.	Centigrade.
6 du matin	62	16
Midi	85	29
3 P. M.	77	25
6 P. M.	75	24

—M. Amédée Dufaure, fils du président du conseil des ministres, vient d'être attaché au cabinet du ministre des affaires étrangères.

—Le *Courrier de Genève* annonce que les internationalistes allemands, français et suisses résidant à Berne vont déposer une plainte "contre les auteurs et fauteurs des attaques et voies de fait" dont ils ont été l'objet le 18 mars dans les rues de Berne. Le conseil de déposer cette plainte aurait été donné à ces amis de la Commune "par de haute magistrats du canton et par les fonctionnaires très élevés du gouvernement."

Le *Réveil* de Zurich annonce que les réfugiés de la Commune préparent, à Berne, pour le lundi de la Pentecôte, "une nouvelle édition augmentée et perfectionnée, de la démonstration du 18 mars."

LA TRAITE DES ESCLAVES EN AFRIQUE — La *Portsmouth Times* d'hier publie le compte rendu de la croisière accomplie par le vaisseau de Sa Majesté le *Briton*, sur la côte orientale de l'Afrique, pour supprimer la traite des esclaves.

Quelques-unes des chaloupes du vaisseau avaient été détachées à plusieurs reprises pour battre les mers à la recherche des négriers, et elles sont restées absentes pendant une période de 30 à 50 jours.

Douze bateaux négriers (*Dhow*) ont été capturés dans cette croisière par les chaloupes, et près de 220 esclaves ont été rendus à la liberté.

Un de ces *Dhow* contenait 123 esclaves (hommes, femmes et enfants de tout âge); la plupart d'entre eux étaient des enfants de quatre à quatorze ans; ils étaient dans un tel état de misère que l'on avait de la peine à les reconnaître pour des êtres humains. 200 avaient été embarqués et étaient partis dix jours avant que l'embarcation qui les transportait fût capturée; mais 75 d'entre eux étaient morts de faim dans le voyage et avaient été jetés par dessus bord comme des chiens.

L'équipage du *Briton*, appliqua au capitaine du *Dhow* quarante-huit coups de garcette, pour avoir battu un esclave après que le bateau eut été capturé; puis, voulant sauter à bord du navire, il tomba à l'eau et se noya.

Pendant une croisière, sur la côte d'Afrique, les chaloupes du *Briton* attaquèrent et détruisirent le village négrier de Kiotga, dont les habitants avaient massacré un sous-lieutenant du vaisseau la *Daphnée*, de la manière la plus hideuse.

UN PERSONNAGE POUR OFFENBACH—On lira sans doute avec intérêt un resumé de la carrière très accidentée du dernier président d'Haïti, Michel Domingue, qui, renversé par une insurrection, vient de prendre la fuite, assure-t-on, grièvement blessé.

Son véritable nom était Michel Macoom. Né à Curaçao, de parents esclaves, il échappa de bonne heure à ses maîtres et se réfugia à Haïti, où il s'engagea dans l'armée, à l'âge de 15 ans. Après avoir participé à la révolution de 1844, il devint membre d'une bande qui, sous le nom de *Piquetts*, s'était donné pour mission de renouveler à Haïti les exploits de l'ancienne *Jacquerie* en France, c'est à dire de ressaisir les inégalités sociales au cri sauvage rançonnant les personnes riches, incendiant leurs propriétés, etc.

Fait prisonnier avec 50 de ses complices, Michel Macoom fut fusillé avec les 49 qui ne devait pas l'empêcher de devenir plus tard le président Domingue. Il était tombé avec un de ses camarades, sous la décharge du peloton d'exécution, mais il n'était que blessé, et comme il était plein d'esprit de faire le mort, le coup de grâce lui fut épargné.

Deux ans après, le fusillé, complètement guéri, reprenait du service dans l'armée, devenait officier et passait par les divers grades presque aussi vite que le favori d'un jour de la *Grande Duchesse*.

Sous l'empire, Michel Macoom, qui avait dès lors pris le nom de Michel Domingue, reçut le titre de comte de Plymouth et l'emploi d'écuyer d'ordonnance de l'Impératrice Adelina. Envoyé ensuite, avec le grade de général, comme commandant du district sud de l'île, il fut proclamé président de ce district à l'époque de la révolution de 1848 contre Salnave.

Après la chute de Salnave, Domingue devint membre du gouvernement provisoire. En mai 1870 il reçut le commandement de l'armée du Sud, et en juin 1874 il fut élu président de la République haïtienne. Enfin, en avril 1876, la révolution organisée par Canal éclata brusquement fin à la carrière extraordinaire de l'homme qui a été successivement esclave marron, soldat, pandit, fusillé, ouvrier le mépris d'une femme altière. En outre, la princesse russe a certainement en à souffrir des petites persécutions de la reine et de la peu aimable fille Béatrice. Cette dernière n'a jamais pardonné à sa belle-sœur d'avoir demandé et obtenu le droit de préséance sur elle.

Dans tous les cas, et quelle que soit son origine, la querelle existe; la séparation est un fait accompli. Ainsi disparaissent les espérances qu'on avait fondées sur l'union des familles régnantes de Russie et d'Angleterre. Si le tsar nourrit réellement des projets de conquête en Orient qui soient hostiles à l'Angleterre, il a maintenant un motif personnel de travailler à leur exécution.

—Dans le *Tam-Tam*:

—Qu'est-ce que c'est qu'ça qu'une blague? demande bébé à son papa.

—Une blague, reprend le père, c'est quand ta mère prétend qu'elle m'adore et qu'elle ne met pas de boutons à mes chemises.

Quelques Cham très amusants:

LA CONSCRIPTION DES CHEVAUX.

—Qu'a dit l'officier recruteur?

—Il a dit que le cheval de Mme la comtesse avait la queue trop courte et qu'il fallait y ajouter votre fausse natte.

Madame et sa cuisinière:

L'ANSE DU PANIER.

—Comme il est cher le poisson!

—Ah! dame, avec ces inondations! il y en a des noyés!

A la foire au pain d'épice:

—Tu ne veux pas d'un soldat en pain d'épice?

—Un soldat? ma bonne me le mangerait!

—On lit dans l'*Aube*:

"La montagne de Montfey semble vouloir quitter ses assises. Il y a peu de jours, du côté nord, sous la pression des eaux souterraines, la route d'Ervy s'effondrait. Avant-hier, sur le versant méridional, ce sont les vignes qui s'affaissaient dans des excavations d'où jaillissent des eaux minérales."

Il ne reste qu'un jour
Il ne reste qu'un jour — TIRAGE
Il ne reste qu'un jour — D'OR
Pour vous assurer une fortune
Pour vous assurer une fortune
Pour vous assurer une fortune
Pour vous assurer une fortune.
Achetez vos billets tout de suite
SAMEDI Achetez vos billets tout de suite
SAMEDI Achetez vos billets tout de suite

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Marié, à l'Archevêché, le 19 avril 1876, par le Très Rév. G. Raymond, M. X. CLOUET à Mme veuve H. WIGGINS, tous deux de cette ville.

Marié, le 25 avril 1876, à sept heures du soir, à l'Eglise de Ste Cécile, Jesuits' Bend, paroisse Plaquemine, M. J. P. CHAPRON, de Barataria, Paroisse Jefferson, à Mlle M. C. TITUS, de la Paroisse Plaquemine.

Décédé hier, le 27 courant, à 6 heures et demie du matin, ANDRE GRAGNON, âgé de trois ans et huit mois, fils de Martin Vacon et d'Elise Gibson. Les parents, amis et connaissances de deux familles, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce matin à 9 heures et demie précises. Le convoi partira de la résidence de son père, à l'encoignure des rues Bourgogne et Pologne, à un lict de la station des chars, 2ème District.

De la part de son père.

Entrepot de Tapis et de Rideaux
VENTE EN GROS ET EN DETAIL.
No 17 DE LA RUE DE CHARTRES
TAPIS Axminster, Velours, Bruxelles, etc.
TOILES CIRÉES—anglaises et américaines.
NATTES—blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES—Couvertures de Tables et de Planchers.
ETOFFES A RIDEAUX et A Meubles.
BRIQUATELLES, COTELINES, Reps, etc.
BURLAPS, par balle, pièce ou yarde.
A. BROUSSEAU & SON.
16 avril—27 MVFP

Ordonnances de la Ville.—Officiel.

PUBLIÉES PAR AUTORISATION.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLÉANS.
Hôtel de Ville, 27 Avril 1876.

(No 3469—Série d'Administration.)

Ordonnance pourvoyant au ferme des revenus des marchés publics de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour un terme de quatre ans.

SECTION 1. Il est ordonné, etc., que l'administrateur du Commerce, après décret de cette ordonnance et vingt jours d'avis dans le journal officiel, vendra, à l'enchère publique, dans la salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, les revenus des marchés publics pour quatre ans, lesquels ne pourront être perçus, en vertu des ordonnances actuelles, aux conditions suivantes: savoir, les marchés seront vendus séparément, au comptant en scrip de la ville au quart payable au moment de l'adjudication, la balance en quatre versements égaux de trois, six, neuf et douze mois, à dater de l'adjudication.

Sec. 2. Par le mot scrip, employé dans cette ordonnance, on entend certificats de bons au-dessous de $20; certificats d'allocations; certificats de cinq dollars; excédente de taxe; warrants de taxes; tous coupons ou parties de coupons d'intérêts du quatrième juillet 1873 inclusivement; ordonnances non-payées de 1873, 1874 et 1875; mandats de jurés de la cour criminelle; monnaie de la ville; jugements de la cour de district des Etats-Unis pour dettes foncières, et dettes certifiées de la ville de Carrollton.

L'ordonnance ainsi amendée a été adoptée par le vote suivant:

Oui—Bertoli, Brown, Bonny, Landry, McCarthy, Pinsbury.

Le Conseil s'est ensuite ajourné.

28 avril—1t. J. H. HARDY, Secrétaire.

Office du Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Co., chambre No 6, Galier Court à Nouvelle-Orléans, 27 avril 1876.

Les porteurs de Bons Hypothécaires de cette compagnie sont invités à assister au tirage du fonds d'amortissement de 10 000 des dits Bons, qui aura lieu, à ce bureau, LUNDI le 1er Mai 1876, à une heure P. M.

J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.

28 avril—3 t.

Avis.

Les porteurs des Bons dits "Wharf Improvement Bonds" sont invités à se trouver, avec les administrateurs de la ville, dans le salon du maire, MERCREDI, 10 mai, 1876, à midi.

CHARLES J. LEEDS, maire.

Banque du Canal de la Nlle Orléans.
Nlle-Orléans, 27 avril 1876.—Des propositions seront reçues, à la banque, pour l'achat ou la location à bail de ses différentes propriétés à l'extrémité du nouveau canal et à celle du chemin de fer de la Nlle-Orléans au Lac.

CH. JUMONVILLE, Caissier.

Demande d'apprêteuse.

UNE BONNE APPRETEUSE en modes trouvera immédiatement de l'ouvrage en s'adressant au magasin:

J. GALINIER,
26avril—3t Rue Royale, coin Bienville.

Institution de Mlle Defrance,
Pensionnat de Demoiselles
Dirigé
PAR MLLES SOUSSIGNAN ET SUZANNE LARRIEU.
Vincennes, 15 rue Montreuil, près Paris, France.

CET établissement fondé depuis 50 ans offre toutes les garanties pour l'éducation des jeunes personnes. Des cours y sont faits par des professeurs de Paris. Sous la rapport de l'instruction, l'institution a les mêmes avantages que si elle était située dans Paris, tandisque sous le rapport de l'hygiène, elle est placée dans des conditions exceptionnelles, étant en plein air, à Vincennes et entourée d'un air pur et salubre.

Pour informations et références s'adresser au rédacteur en chef de l'Abeille. 5 avril—3m

REMEDE INFAILLIBLE
—CONTRE LA—
DYSSENTERIE.

LE remède de Mme Willox qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves, vient d'être présenté récemment sous le nom de "WILLOX DYSSENTERY REMEDY." On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 126 et dans les principales pharmacies de la ville. 3fev—1an.

Conseil de ville.—Officiel.

SEANCE CONFORMEMENT A L'AJOURNEMENT.

Hôtel de Ville,
Nlle Orléans, Jeudi 27 avril 1876.

Le Conseil s'est réuni aujourd'hui, à midi, conformément à l'ajournement.

Présents—L'Hon Ch. J. Leeds, maire, président; des administrateurs Bertoli, Brown, Bonny, Landry, McCarthy et Pinsbury.

Les motions étant à l'ordre, Mr Landry fait la motion de reconsidérer le vote par lequel a été adoptée une ordonnance pourvoyant à la ferme des revenus des marchés publics de la Nlle-Orléans pour quatre ans, adoptée le 25 courant.

Adopté.

Sur motion de Mr Landry, l'ordonnance a été amendée en effaçant toute la section deux et en insérant à sa place la section suivante:

Sec 2. Par le mot scrip, employé dans la présente ordonnance, on entend certificate de bons au-dessous de $20; certificates d'allocations; certificats de cinq huitièmes excédant de taxe; mandats de taxe; tous coupons ou parties de coupons d'intérêts du 4 juillet 1873 inclusivement; ordonnances non payées de 1873, 1874 et 1875; mandats de jurés de la cour criminelle; monnaie de la ville; jugements enregistrés pour dettes foncières; jugements dans les cours des Etats-Unis pour dettes foncières, et dettes certifiées de la ville de Carrollton.

L'ordonnance ainsi amendée a été adoptée par le vote suivant:

Oui—Bertoli, Brown, Bonny, Landry, McCarthy, Pinsbury.

Le Conseil s'est ensuite ajourné.

J. H. HARDY, Secrétaire.

Grand Concert Sacré,
A LA CATHÉDRALE St-LOUIS,
LUNDI, 8 MAI 1876, à 7 h. et demie P. M.
Prix d'entrée - - - - - 50 cents.
Sous le patronage de Messieurs

Alex. Bonneval,	D. A. Chaffraix,
P. E. Théard,	E. Bermudez,
L. Bouny,	J. Vionet,
A. Voorhies,	A. Dufino,
F. Capdevielle,	Dr Castellanos,
Dr Labatut,	C. E. Girardey,
E. Peychaud,	A. Montreuil,
E. Larue,	Paul Foirchy,
C. Lotte,	A. Robert,
J. Aldige,	J. Hayle

Offrande au R. Père MOTHON.

Les familles qui possèdent un banc à la Cathédrale peuvent le retenir jusqu'au 1er mai inclusivement, par la présentation de billets de Concert.

28 avril—3t

Chemises Françaises!
—CHEZ—
GUÉBLÉ & NIPPERT
131.....RUE DU CANAL.....131

Nous avons maintenant en magasin à vendre:
CHEMISES FRANÇAISES
Devants et poignets toile à $18 la douzaine.
CHEMISES FRANÇAISES
Devants et poignets toile à $24 la douzaine.
CHEMISES FRANÇAISES
Devants et poignets toile à $30 la douzaine.
CHEMISES FRANÇAISES
Tout toile à $48 la douzaine.

Nous désirons appeler l'attention des messieurs sur notre

FABRIQUE DE CHEMISES

nouvellement établie, où toutes sortes de CHEMISES sont faites dans un bref délai et aux prix les plus réduits.

Toutes nos CHEMISES sont faites sur des MODÈLES FRANÇAIS et sous la surintendance de MME GUÉBLÉ qui s'est occupée pendant les dix dernières années des nos CHEMISES faites à Paris.

NOUS GARANTISSONS NOS CHEMISES faites ici, supérieures sous tous les rapports à celles importées.

Aux messieurs qui habituellement portent des CHEMISES CHERVET, nous garantissons de faire des CHEMISES aussi fines et à des prix plus réduits que celles que l'on importe.

Veuillez passer à notre magasin pour examiner notre travail.

23 avril—1m GUÉBLÉ & NIPPERT.

Pour le Lac!

Bureaux du New Orleans City Railroad Company, au No 124 de la rue du Marché, Nlle-Orléans, 21 avril 1876—POUR LE LAC—Les trains réguliers du chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Cimetières, de la Métairie et du Lac" commencent le service

SAMEDI, 22 AVRIL

Pour le moment, les trains parti